



un prélèvement extorqué à une personne vulnérable

Par **FLORANGIE**, le **12/08/2023** à **18:23**

Bonjour

Mon frère qui vient d'être diagnostiqué "alzheimer" a été victime à son domicile de personnes malveillantes venues lui proposer de tailler ses haies et on profité de sa vulnérabilité pour lui soutirer son code de carte bleue... Son fils à immédiatement porté plainte et sa banque a bloqué immédiatement sa carte. Néanmoins un premier prélèvement de 1500€ a tout de même été effectué sur son compte. La conseillère s'est renseignée auprès de sa direction qui refuse de rembourser cette somme au motif que c'est mon frère qui a fourni son code.

Il faut vous dire que la personne malveillante est connue des services de police pour les mêmes faits.

En effet son nom apparaît sur le relevé bancaire en face de la somme de 1500€ prélevée.

Quels moyens avons nous pour obliger la banque à rembourser cette somme ?. Je sais qu'elle a l'obligation de rembourser en cas de fraude, mais dans ce cas ci ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **DIU-73**, le **12/08/2023** à **18:47**

Bonsoir

Le nom de l'auteur de ce larcin figurerait sur le relevé de compte !!!

Comment expliquez vous...ou la banque, ceci ?

Par **Louxor_91**, le **12/08/2023** à **22:48**

Bonjour,

son nom apparaît sur le relevé bancaire en face de la somme de 1500€ prélevée.... !!!???

Comme DIU1973 je suis très surpris de ceci ! Comment son nom peut apparaitre ? Votre affirmation est très douteuse...

Par **FLORANGIE**, le **13/08/2023** à **12:34**

Bonjour,

Merci pour vos réponses

Non, mon affirmation n'est pas douteuse, aussi bizarre que cela puisse paraître, c'est la réalité.

Mon neveu ayant eu a gérer pas mal de pb avec son père va se remettre en contact avec le commissariat de police....

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **13/08/2023** à **13:30**

Bienvenue,

Moi également, je m'étonne, car lorsqu'on fait un RETRAIT avec une carte, il n'apparait pas d'autre libellé.

Ne s'agirait-il pas plutôt d'un virement avec comme motif le nom du destinataire (1.500€ pour une taille, c'est peut-être un peu cher!)

Par **Louxor_91**, le **13/08/2023** à **18:07**

comment un retrait DAB avec une carte de retrait peut il être nominatif ?